

Fait à Romans sur Isère
Le 10 février 2026

Objet : Organisation des visites médicales des salariés ne maîtrisant pas la langue française

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de votre obligation générale de sécurité, vous êtes tenus de prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir la santé et la sécurité de vos salariés, notamment en vous assurant qu'ils comprennent leur environnement de travail, les risques auxquels ils sont exposés et les mesures de prévention mises en place.

Cette obligation s'étend également au suivi individuel de l'état de santé des salariés assuré par Santé Travail Drôme Vercors. À ce titre, il est indispensable que les salariés puissent comprendre les échanges lors de leur visite médicale, afin de garantir un suivi de qualité, adapté à leur situation et respectueux de leurs droits.

Afin de préserver la confidentialité des échanges, le secret médical et la liberté de parole du salarié, la présence d'une tierce personne non habilitée (membre de la famille, collègue, supérieur hiérarchique ou toute autre personne) ne peut être autorisée lors des visites médicales.

Lorsque le salarié ne maîtrise pas suffisamment la langue française, il vous appartient d'organiser la présence d'un traducteur assermenté. Afin des respecter les préconisations formulées par La Haute Autorité de Santé (HAS) ce traducteur devra être choisi parmi les prestataires référencés par notre service, dont la liste est disponible via le lien suivant : <https://annuaire-traducteur-assermente.fr/fr/3/annuaire-translation-assermentee.html>

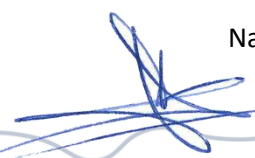
À défaut de mise en place d'un dispositif de traduction conforme, les professionnels de santé du service se réserveront le droit de ne pas réaliser la visite médicale. Dans ce cas, celle-ci sera considérée comme non honorée et une facturation pour absence pourra être établie.

Afin d'anticiper et d'organiser au mieux ces situations, nous vous invitons à prendre contact en amont avec l'assistante médicale en charge de votre entreprise, qui pourra vous accompagner dans la planification des rendez-vous.

Nous vous remercions de votre vigilance et de votre coopération, essentielles à la qualité du suivi de vos salariés et au respect des obligations légales en matière de santé au travail. Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Nadia PAVAT
Directrice



SIÈGE SOCIAL
10 Rue de Gillière - ZI les Allobroges - BP 131 - 26100 Romans sur Isère - 04 75 70 70 20

SERVICES MÉDICAUX
50 Quai Pied Gai - 26400 Crest - 04 75 25 26 44
9 Rue Antoine Lavoisier - 26240 Saint Vallier - 04 75 23 02 06

Association loi 1901 - 488 251 372 RCS ROMANS - NAF 86.21 Z - N° TVA Intracommunautaire FR 02488251372
accueil@stdv.fr - www.sante-travail-drôme-vercors.fr